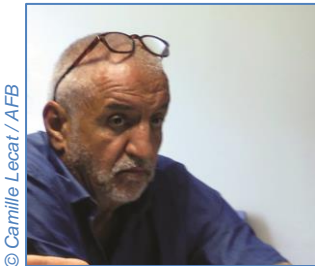




Communiqué de presse
A Iloni, le 17 janvier 2018

Régis MASSEUX, nouveau président par intérim du Parc naturel marin de Mayotte



© Camille Lecat / AFB

Faisant suite à la démission pour des raisons personnelles début janvier 2018 de Madame Bichara Bouhari PAYET, présidente du conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte, Monsieur Régis MASSEUX, assurera l'intérim de cette présidence en sa qualité de premier vice-président du conseil de gestion et conformément au règlement intérieur du conseil. De nouvelles élections seront organisées dans le courant de l'année 2018.

Siégeant au conseil de gestion du Parc en tant que président du Syndicat maritime des pêcheurs professionnels mahorais depuis la création du Parc, Monsieur MASSEUX a déjà présidé le conseil de gestion de juillet 2014 à octobre 2015 suite au décès du président élu M. Maoulida SOULA.

Madame PAYET était présidente du conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte depuis octobre 2015. A ce titre, Madame PAYET siégeait au Conseil maritime ultramarin du bassin sud océan Indien (CMUB), au Comité de l'eau et de la biodiversité de Mayotte (CEB) et au conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses. L'intérim sera également assuré par M. Régis MASSEUX dans ces représentations du Parc.

Madame PAYET siégeait également au conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité en tant que présidente du conseil de gestion du Parc dans le collège des associations environnementales et des gestionnaires d'espaces naturels. Ce siège étant nominatif, une nouvelle désignation sera organisée dans le courant de l'année.

Madame Bichara Bouhari PAYET reste membre du conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte dans le collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, en tant que conseillère départementale.



© Fanny Cautain / AFB

Réunion du conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte

Le Parc naturel marin de Mayotte fait partie de l'Agence française pour la biodiversité, un établissement public du ministère de la Transition écologie et solidaire. En métropole et dans les outremer, l'Agence française pour la biodiversité a pour missions d'améliorer la connaissance, de protéger, de gérer et de sensibiliser à la biodiversité terrestre, aquatique et marine.

www.parc-marin-mayotte.fr

Contact presse:

Fanny CAUTAIN / fanny.cautain@afbiodiversite.fr / 06 39 09 39 70